

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 Identification du produit :

Nom du produit :	Pack de Batteries contenant des cellules au Lithium-ion haute puissance
Autres noms :	High Power Lithium Ion Battery, Phosphate-Based
Numéros de modèles :	APCRBC146-LI == APCRBCXXX-LI où XXX représente un nombre entre 001 and 999. -LI fait référence à Lithium Ion.
Pays d'application :	FRANCE

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Batterie système d'alimentation sans coupure (ASC).

1.3 Renseignements sur le fournisseur

Fournisseur :	Schneider Electric IT USA (anciennement « APC by Schneider Electric, APC Sales and Service Corp.»)
Adresse :	132 Fairgrounds Road West Kingston, RI 02892
Téléphone :	800-788-2208 ou 401-789-5735
E-mail :	http://nam-en.apc.com/app/ask
Site web :	www.APC.com
Télécopie :	(+61) 1300 369 288

1.4 Numéros d'urgence

Numéro d'urgence :	112 Numéro Européen d'urgence (en Europe uniquement)
Numéro d'urgence (24/24)	800-788-2208
Centres anti poison :	+33 (0)1 45 42 59 59 (en France uniquement) www.centres-antipoison.net

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Ce produit n'est pas classé comme dangereux selon la réglementation (EC) No. 1272/2008.

Non classé comme dangereux dans les conditions normale d'utilisation. La cellule ne devrait pas être ouverte ou brûlée. La combustion ou l'exposition aux ingrédients contenus dans la batterie peuvent être nocifs.

Ce produit contient des ingrédients dangereux, cependant, il n'y a pas de dégagements prévu dans les conditions normale d'utilisation. De plus, une barrière est prévue pour empêcher l'exposition de l'utilisateur et l'environnement. Ces produits chimiques sont contenus dans une enceinte étanche. Le risque d'exposition se produit uniquement si la cellule est endommagée mécaniquement, thermiquement ou électriquement au point de compromettre l'enceinte. Dans ce cas, l'exposition à la solution électrolytique contenue peut se faire par inhalation, ingestion, contact avec les yeux et la peau.

2.2 Éléments d'étiquetage

Non concerné.

2.3 Autres Danger

Aigüe (court terme) : Voir section 8 pour les données sur les contrôle de l'exposition :

Dans le cas où les cellules ont été rompues, la solution électrolytique contenue est corrosive et pourrait causer des brûlures au niveau de la peau et des yeux.

Inhalation :

L'inhalation de matériaux d'une cellule scellée n'est pas un cas prévu d'exposition. Les vapeurs, brouillard issus de la rupture d'une cellule peuvent irriter les voies respiratoire.

Ingestion :

L'ingestion de matériaux d'une cellule scellée n'est pas un cas prévu d'exposition. L'ingestion d'une cellule ouverte peut causer de graves brûlures chimique de la bouche, l'œsophage et du tube digestif.

Peau :

Le contact entre la cellule et la peau ne causera pas de préjudice. Le contact entre la peau et le contenu d'une cellule ouverte peut causer des irritations ou des brûlures graves de la peau.

Yeux :

Le contact entre la cellule et les yeux ne causera pas de dommages. Le contact entre les yeux et le contenu d'une cellule ouverte peut causer des irritations ou des brûlures graves des yeux.

Chronique (long terme) : Voir section 11 pour plus de données toxicologiques :

Conditions médicales aggravées par l'exposition : Non disponible

Interactions avec d'autres produits chimiques : L'immersion dans des liquides de conductivité élevée peut provoquer la corrosion et une brèche dans l'enceinte de la cellule.

Effet potentiel sur l'environnement : Non disponible

SECTION 3 : Composition / Informations sur les composants

3.1 Mélange

Ce produit en tant qu'article selon l'article du règlement (CE) N°1907/2006 (REACH), Annex II, tel que modifié par Règlement (UE) n ° 453/2010

En tant que solide, un article manufacturé, l'exposition à des matières dangereuses n'est pas prévues dans les conditions normales d'utilisation.

Il n'y aucune substance connue par le fournisseur et dans les concentrations applicables qui sont classées comme dangereux pour la santé ou l'environnement, PBT (PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic), vPvB (vPvB = Very Persistent and Very Bioaccumulative) et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

SECTION 4 : Premier secours

4.1 Description des premiers secours

Ingestion du produit	Le contact avec le contenu d'une cellule ouverte peut provoquer des brûlures. En cas d'ingestion du contenu d'une cellule, NE JAMAIS donner quelque chose par la bouche si la victime a des convulsions, perd rapidement conscience ou est inconsciente, rincer soigneusement la bouche de la victime avec de l'eau. NE PAS FAIRE VOMIR. Si des vomissements surviennent naturellement, faire pencher la victime pour réduire les risques d'aspiration. Victime doit se rincer la bouche avec de l'eau à nouveau. Transporter rapidement la victime vers un établissement de soins d'urgence.
Contact avec les yeux	Le contact avec entre le contenu d'une cellule ouverte et les yeux, peut provoquer des brûlures. Si l'œil est en contact avec le contenu d'une cellule ouverte, rincer immédiatement l'œil (les yeux) contaminé(s) avec de l'eau tiède, délicatement pendant au moins 30 minutes tout en maintenant les paupières ouvertes. Une solution saline neutre peut être utilisée dès que disponible. Si nécessaire, continuer à rincer pendant le transport vers un établissement de soins d'urgence. Prenez soin de ne pas envoyer l'eau contaminé dans l'œil non touché ou sur le visage. Transporter rapidement la victime vers un établissement de soins d'urgence.
Contact avec la peau	Le contact avec entre le contenu d'une cellule ouverte et la peau, peut provoquer des brûlures. Si la peau est en contact avec le contenu d'une cellule ouverte enlever aussi rapidement que possible les vêtements, chaussures et composant en cuir contaminés. Rincer immédiatement à l'eau tiède, délicatement pendant au moins 30 minutes. Si l'irritation ou la douleur persiste, consultez un médecin. Décontaminer complètement les vêtements, chaussures et articles de cuir avant de les réutiliser ou les jeter.
Produit respiré	Si le contenu d'une cellule ouverte est inhalé, retirer la source de la contamination ou déplacer la victime à l'air frais. Consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun danger significatif connu.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique. Contactez immédiatement un spécialiste poison si de grandes quantités ont ingérées ou inhalées.

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Pour les petits feux : Utiliser un produit chimique sec ou du dioxyde de carbone, des jets d'eau ou de la mousse classique.

Pour les grands feux : Jets d'eau, brouillard ou mousse classique. S'il est possible de le faire sans risque, déplacer les conteneurs de la zone enflammée.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammabilité	Les batteries au lithium ion contiennent un électrolyte liquide inflammable qui peut traverser, enflammer et produire des étincelles lorsqu'il est soumis à des températures élevées (> 150°C/302°F), lorsqu'il a été endommagé (par exemple, mécanique ou surcharge électrique). Les cellules brûlantes peuvent enflammer autres piles à proximité.
Sensibilité aux chocs mécanique	L'extrême endommagement, se traduira par la rupture des cellules de la batterie au sein de la batterie.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Les décharges électrostatiques imposées directement sur l'électrolyte déversé peuvent démarrer une combustion.
Dangers chimique spécifiques	L'interaction de l'eau ou de la vapeur d'eau avec de l'hexafluorophosphate de lithium exposé (Li PF6) peut aboutir à la production d'hydrogène et du fluorure d'hydrogène (HF) sous forme de gaz. Le contact avec l'électrolyte de la batterie peut être irritant pour la peau, les yeux et les muqueuses. Un incendie produira des gaz irritants, corrosifs et / ou toxiques. Les vapeurs peuvent causer des étourdissements ou la suffocation. Brouillards et vapeurs d'acide, des fumées toxiques provenant de la combustion du boîtier en plastique.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome à pression positive. Des vêtements de protection pour les pompiers ne fournissent qu'une protection limitée. Combattre l'incendie avec une distance de sécurité.

Les pompiers doivent porter un équipement de protection suivant la norme Européenne EN469.

SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Aucune action ne doit être prise par un employé ou avec un entraînement approprié. Ne pas laisser entrer les personnes non obligatoires ou sans protection. Ne pas marcher dans le produit déversé. Porter des équipements de protection individuelle adéquats comme indiqué en section 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher les produits contaminés de rentrer en contact avec le sol, les égouts et les cours d'eau. Informer les autorités si le produit a créé une quelconque pollution.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

S'il est possible de le faire en toute sécurité, arrêter la fuite. Contenir le liquide déversé avec du sable ou de la terre. Nettoyer immédiatement les déversements.

Absorber le produit déversé avec un absorbant inerte (sable sec ou de la terre). Ramasser l'absorbant contaminé dans un conteneur à déchets prévu à cet effet. Recueillir tout absorbant contaminé et l'éliminer selon les instructions de la section 13. Nettoyer la zone avec du détergent et de l'eau; recueillir toute l'eau de lavage contaminée et la jeter.

6.4 Référence à d'autres sections

Section 1 pour les contacts d'urgence

Section 8 pour les équipements de protection individuelle.

Section 13 pour l'élimination.

SECTION 7 : Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mettre les équipements de protection individuelle (voir section 8).

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les zones où est stocké et manipulé le produit.

Les employés doivent se laver les mains et le visage avant de manger, boire ou fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker la batterie dans un endroit sec. Conserver à température ambiante (25°C +/- 5°C). Des températures élevées peuvent raccourcir la durée de vie de la cellule. Tenir hors de portée des enfants.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière

Non disponible

SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Une bonne ventilation est suffisante pour contrôler l'exposition des travailleurs aux contaminants.

8.2 Contrôles de l'exposition

Hygiène personnelle	Se laver les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé les produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes et à la fin de la période de travail. Les techniques appropriées doivent être utilisées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Veiller à ce que des bassins oculaires et des douches de sécurité soient proches de l'emplacement du poste de travail.
Protection de la peau	Non nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. Porter des gants néoprène ou caoutchouc naturel en cas de manipulation d'une cellule ouverte ou fuyant.
Protection des yeux	Non nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. Porter des lunettes de sécurité en cas de manipulation d'une cellule ouverte ou fuyant.
Protection respiratoire	Non nécessaire dans les conditions normales d'utilisation.
Environnement	Les émissions liées à la ventilation ou au processus doivent être vérifiées pour s'assurer qu'elles respectent entièrement les exigences de la législation environnementale.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Cellule solide
Odeur	Sans odeur
Solubilité	Insoluble dans l'eau

9.2 Autres informations

Non Disponible

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Non disponible

10.2 Stabilité chimique

Stable

10.3 Possibilité de réaction dangereuse

Non disponible

10.4 Conditions à éviter

Eviter d'exposer les cellules au feu ou à des températures supérieures à 80°C. Eviter l'endommagement mécanique ou électrique.

10.5 Matières incompatibles

Ne pas immerger dans l'eau de mer ou autre liquide à haute conductivité. Incompatible avec les matériaux oxydants.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Ce matériau peut dégager des fumées toxiques si brûlés ou exposés au feu. La rupture de l'enceinte de la cellule peut conduire à la génération de fumées dangereuses qui peuvent produire de l'acide fluorhydrique extrêmement dangereux.

SECTION 11 : Informations toxicologies

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Valeur de Toxicité aigüe estimée (ATE) oral : 45454.5 mg/kg

SECTION 12 : Informations écologiques

12.1 Toxicité

Un risque d'irritation n'est possible que si l'enceinte est endommagée mécaniquement, électriquement ou thermiquement. Si cela se produit, une irritation de la peau, des yeux et des voies respiratoires peut se produire. La manipulation dans les conditions normales d'utilisation de ce produit, n'entraîne pas d'exposition à des substances qui sont considérées comme cancérogènes pour l'Homme par le CIRC (Centre international de Recherche sur le Cancer), ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux), OSHA ou NTP (Programme de Toxicologie National).

12.2 Persistance et dégradabilité

Non facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Non disponible

12.6 Autres effets néfastes

Les cellules solides libérées dans l'environnement naturel se dégradent lentement et peuvent libérer des substances nocives ou toxiques. Les cellules ne sont pas destinées à être rejetées dans l'eau ou sur terre, mais doivent être éliminées ou recyclées conformément aux réglementations locales et nationales.

SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Le recyclage des packs de batterie est encouragé. NE PAS rejeter dans les égouts, sur le sol ou dans un plan d'eau. Entreposer les matières pour l'élimination tel qu'indiqué dans la section 7.

Les déchets doivent être éliminés conformément aux directives pertinentes de la réglementation Européenne (CE), les réglementations nationales, régionales et locales de contrôle de l'environnement. Pour l'élimination au sein de la communauté européenne, le code approprié selon le catalogue européen des déchets (EWC) devrait être utilisé.

La production de déchet doit être minimisée ou évitée aussi souvent que possible.

L'élimination du produit doit être conforme aux exigences de la protection de l'environnement et de la législation en vigueur.

Ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux selon la directive européenne 91/689/EEC.

SECTION 14 : Information sur le transport

14.1 Numéro ONU

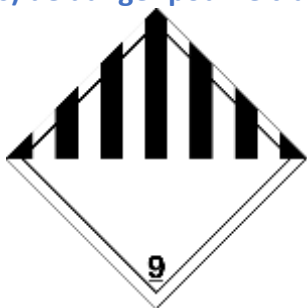
UN3480/UN3481

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Piles au lithium ionique contenues dans un équipement ou piles au lithium ionique emballées avec un équipement (y compris les piles au lithium ionique a membrane polymère)

Piles au lithium ionique (y compris les piles au lithium ionique a membrane polymère)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport



Classe 9

14.4 Groupe d'emballage

Groupe II

14.5 Dangers pour l'environnement

Non disponible

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Toujours transporter dans des conteneurs fermés, à l'endroit et sécurisés. S'assurer que la personne transportant le produit sache quoi faire en cas d'accident ou de déversement.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non disponible

SECTION 15 : Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit n'est pas considéré comme dangereux selon la réglementation (EC) No. 1272/2008

Garder hors de la portée des enfants.

S'assurer que les réglementations locales et nationales soient respectées.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Composant	Nom	N° CAS	N° EINECS	Classification	Concentration (%)	Masse (g/g%)
Sel d'électrolyte	Lithium Hexafluorophosphate	21324-40-3	244-334-7	--	10-20	1-5
Solvant	Au moins l'un des solvants suivants : Ethylène Carbonate	96-49-1	202-510-0	--	80-90	10-20
	Propylène Carbonate	108-2-7	203-572-1	--		
	Diethyl Carbonate	105-58-8	210-478-4			
	Diméthyle Carbonate	616-38-6	210-478-4	Flam. Liq. 2 Phrase : H225		
	Ethyle Méthyle Carbonate	623-53-0	--	--		

SECTION 16 : Autres informations

Clause de non responsabilité : Tous les efforts ont été faits pour assurer que l'information contenue dans cette publication est fiable et offerte de bonne foi. Ce document est destiné à décrire les exigences de sécurité pour l'utilisation de nos produits et ne doit pas être interprété comme une garantie des propriétés spécifiques. Les clients sont encouragés à effectuer leurs propres essais comme utilisateur final du produit en adéquation à des utilisations particulières et au-delà de notre contrôle.

L'information n'est pas une incitation à négocier, aucune garantie expresse ou implicite n'est faite quant à son exactitude, fiabilité ou exhaustivité. Schneider Electric Incorporated décline toute responsabilité pour les pertes, blessures ou dommages résultant de la dépendance sur les informations contenues dans cette fiche de données, sauf en accord avec l'utilisation appropriée du produit auquel il se réfère. Veiller à ce que l'utilisation et l'élimination des ce produit soit en conformité avec les réglementations local, fédérale, étatique.